



Date de la convocation
15/10/2009

13, rue du Port - 30220 AIGUES-MORTES

**Compte rendu
Réunion du Conseil Communautaire
du 21 octobre 2009**

L'an deux mille neuf et le vingt et un octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE (arrivée question n° 2009-10-157) - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Maryline POUGENC - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

Absents ayant donné pouvoir : Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Muriel GIBERT pour Mme Mireille BARBUSSE (à partir de la question n° 2009-10-157) - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour M. André MORRA -

Absents excusés : Mmes et MM : Jacques DELORD - Patricia LARMET - Christel PAGES - Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Maryline POUGENC

Le procès verbal de la séance du 9 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.



Ordre du jour :

1. Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
2. Election d'un représentant au Conseil d'Administration de la Mission Locale Jeunes Petite Camargue (MLJ) suite à la démission de M. Bruno ALBET de son poste de Vice-Président
3. Décharge de responsabilité et remise gracieuse de la dette du régisseur, suite à un vol survenu à la déchetterie du Grau du Roi, entre le 26 et le 28 septembre 2009
4. Décision modificative n°4 - budget principal
5. Avenants aux conventions de fourniture d'eau brute à conclure pour plusieurs copropriétés, modifiant la dénomination des cocontractants
6. Convention de développement sportif avec l'association « Aviron Club Terre de Camargue » du Grau du Roi
7. Convention de développement sportif avec l'association « Canoë Kayak club Terre de Camargue » du Grau du Roi
8. Fourniture et livraison de matériel pour l'éclairage public - platines
9. Marché public de prestation de service : collecte des déchets ménagers et assimilés, des recyclables secs et des encombrants, transfert des déchets du centre de transit du Grau du Roi et exploitation des déchetteries



Décision n° 09-41 du 1^{er} juillet 2009, déposée en Préfecture du Gard le 18 septembre 2009
Nomination des mandataires de la sous-régie de recettes auprès du port maritime de plaisance du Grau du Roi - abroge et remplace la décision n° 09-17 du 14/05/2009

Décision n° 09-44 du 5 août 2009, déposée en Préfecture du Gard le 3 septembre 2009
Nomination d'un mandataire suppléant de la régie de recettes auprès des ports maritimes de plaisance de la Communauté de Communes

Décision n° 09-51 du 25 août 2009, déposée en Préfecture du Gard le 8 septembre 2009
Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un réfectoire avec liaison froide pour l'école maternelle Gambetta à Aigues-Mortes attribuée au Cabinet Didier RICHARD sis à Aigues-Mortes, pour un montant de 4 500 €HT soit 5 382 € TTC.

Décision n° 09-52 du 1^{er} septembre 2009, déposée en Préfecture du Gard le 3 septembre 2009
Contrat de location d'un véhicule léger conclu avec Grand Garage du Gard, concessionnaire Peugeot à Nîmes avec option n° 1 « pneumatiques », pour une durée de 60 mois et un montant total mensuel de location de 210.87 € HT soit 252.20 € TTC.

Décision n° 09-53 du 3 septembre 2009, déposée en Préfecture du Gard le 14 septembre 2009
Achat et livraison de fournitures administratives de bureau, de papeterie et de consommables informatiques pour les services de la Communauté de Communes, marché décomposé en trois lots attribués de la façon suivante :

- Lot n° 1 : « Fournitures administratives de bureau », attribué à la société LACOSTE sise à LE THOR - 84250
- Lot n° 2 : « Fournitures de papeterie », attribué à la société LACOSTE sise à LE THOR – 84250
- Lot n° 3 : « Consommables informatiques », attribué à TG INFORMATIQUE sis à MARSEILLE - 13011

Le marché est conclu, pour chacun des lots, pour une période initiale de un an, renouvelable deux fois par périodes de un an.

Le montant total des commandes pour la durée initiale, ainsi que pour les deux périodes de reconduction, est arrêté comme suit :

- Lot n° 1: Seuil minimum 7 000.00 € HT
 Seuil maximum 14 000.00 € HT
- Lot n°2: Seuil minimum 5 000.00 € HT
 Seuil maximum 10 000.00 € HT
- Lot n°3: Seuil minimum 15 000.00 € HT
 Seuil maximum 30 000.00 € HT

Décision n° 09-54 du 11 septembre 2009, déposée en Préfecture du Gard le 14 septembre 2009
Transport vers les activités sportives sur le territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue, marché décomposé en trois lots attribués de la façon suivante :

- Lot n°1 « transport pour l'association Foot Terre de Camargue », déclaré infructueux pour motif d'intérêt général
- Lot n° 2 « transport scolaire des élèves des écoles primaires d'Aigues-Mortes et de Saint Laurent d'Aigouze à destination du Centre Aqua-Camargue au Grau du Roi » attribué à COURRIERS DU MIDI sis 34073 MONTPELLIER, conclu du 01/10/2009/2009 au 18/12/2009 inclus
- Lot 3 « transport scolaire des élèves des écoles primaires d'Aigues-Mortes, de Saint Laurent d'Aigouze et du Grau du Roi à destination de l'école de voile – l'UCPA- au Grau du Roi » attribué à COURRIERS DU MIDI sis 34073 MONTPELLIER, conclu du 14/09/2009 au 09/10/2009

La prestation est arrêtée à la somme de :

- 4 303.34 € HT soit 4 540.02 € TTC pour le lot n° 2
- Montant compris entre un minimum et un maximum pour le lot n° 3
 - ✓ Minimum : 2 000.00 € HT soit 2 110.00 € TTC
 - ✓ Maximum : 6 000.00 € HT soit 6 330.00 € TTC

Décision n° 09-55 du 24 septembre 2009, déposée en Préfecture du Gard le 30 septembre 2009
Achat et livraison de livres et supports audio et/ou vidéo pour les bibliothèques et la médiathèque de la Communauté de Communes Terre de Camargue, marché décomposé en cinq lots attribués de la façon suivante :

- Lot 1 : Romans – fiction / tout public, attribué à SAURAMPS SAS sis 34967 MONTPELLIER
- Lot 2 : Documentaires - Biographie - Littérature classique / tout public, attribué à SAURAMPS SAS sis à MONTPELLIER
- Lot 3 : Bandes dessinées / adulte et jeunesse, attribué à SAURAMPS SAS sis à MONTPELLIER
- Lot 4 : Albums jeunesse, attribué à SAURAMPS SAS sis à MONTPELLIER
- Lot 5 : CD ROM – DVD ROM, déclaré infructueux

La prestation est arrêtée comme suit :

- Pour le Lot 1,

- Pour la période initiale et pour chaque période de reconduction
 - ✓ Minimum : 1 000.00 € HT
 - ✓ Maximum : 5 590.00 € HT
- Pour le Lot 2,
 - Pour la période initiale et pour chaque période de reconduction
 - ✓ Minimum : 1 000.00 € HT
 - ✓ Maximum : 5 380.00 € HT
- Pour le Lot 3,
 - Pour la période initiale, montant compris entre un minimum et un maximum
 - ✓ Minimum : 700.00 € HT
 - ✓ Maximum : 2 650.00 € HT
- Pour le Lot 4,
 - Pour la période initiale, montant compris entre un minimum et un maximum
 - ✓ Minimum : 500.00 € HT
 - ✓ Maximum : 1 890.00 € HT

Le marché est conclu pour chaque lot, pour une durée initiale du 01/10/2009 au 31/12/2009. Le marché est renouvelable pour deux périodes de un an pour chacun des lots.

Décision n° 09-56 du 30 septembre 2009, déposée en Préfecture du Gard le 6 octobre 2009
 Marché pour les études de solutions techniques et financières pour l'évacuation des eaux pluviales, avenue Jean Jaurès au Grau du Roi conclu avec SERI sis à Montpellier 34080, pour un montant de 5 500.00 € HT soit 6 578.00 € TTC.



Objet : Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - n° 2009-10-156

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT, dont le rôle consiste, notamment, à évaluer les conséquences financières des transferts de compétences, est composée de délégués des conseils municipaux des communes membres.

Afin de respecter les équilibres habituels, les communes membres ont, par délibération, élu trois membres de leurs conseils municipaux, pour siéger au sein de la CLECT de la Communauté de Communes Terre de Camargue, à savoir :

Le Grau du Roi	Aigues-Mortes	Saint Laurent d'Aigouze
M. Etienne MOURRUT	Mme Marie ROCA	Mme Joëlle GIBELIN
M. Léopold ROSSO	Mme Martine LAMBERTIN	M. Laurent PELISSIER
M. Philippe PARASMO	M. Vincent SPALMA	M. Alain CAMPACI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

- 30 voix pour
- 1 abstention
 - D'approuver la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) telle que présentée dans le tableau ci-dessus, pour la durée du présent mandat
 - D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution

Objet : Election d'un représentant au Conseil d'Administration de la Mission Locale Jeunes Petite Camargue (MLJ) suite à la démission de M. Bruno ALBET de son poste de Vice-Président – n° 2009-10-157

Suite à la démission de M. Bruno ALBET de son poste de Vice-Président, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder, à main levée, à l'élection d'un conseiller communautaire pour occuper le siège, précédemment pourvu par M. Bruno ALBET, au sein du Conseil d'Administration de la MLJ Petite Camargue.

M. Cédric BONATO présente sa candidature.

Le Conseil Communautaire :

- élit, à l'unanimité, M. Cédric BONATO à la place de M. Bruno ALBET pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale Jeunes (MLJ) Petite Camargue

Objet : Décharge de responsabilité et remise gracieuse de la dette du régisseur, suite à un vol survenu à la déchetterie du Grau du Roi, entre le 26 et le 28 septembre 2009 – n° 2009-10-158

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Emet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande en décharge de responsabilité et de remise gracieuse du régisseur de recettes, pour le vol commis dans le cadre de sa régie de recettes à la déchetterie du Grau du Roi entre le 26 et le 28 septembre 2009 d'un montant de 50.00 €
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Objet : Décision modificative n°4 - budget principal – n° 2009-10-159

Pour faire face aux annulations de titres, émis en 2008, et pour lesquels des doublons ou des anomalies ont été constatés, pour procéder au remboursement des agents qui ont effectué des validations de service et dont la compensation des retenues se révèle excédentaire et pour passer les écritures de régularisation suite au vol survenu au mois de juillet 2009, à la déchetterie du Grau du Roi, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la décision modificative n° 4 sur le budget principal, comme indiqué ci-dessous
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Article	Désignation	Montant
D 022-01	Dépenses imprévues fonctionnement	-1 000.00 €
D 6718-251	Autres charges exceptionnelles	200.00 €
D 6718-812	Autres charges exceptionnelles	50.00 €
D 673-251	Titres annulés (exerc. Antér.)	150.00 €
D 673-812	Titres annulés (exerc. Antér.)	600.00 €

Objet : Avenant n° 2 à la convention de fourniture d'eau brute de l'immeuble LE FLAMANT – Abonnement n° 16 – n° 2009-10-160

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'approuver l'avenant n°2 à la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts de l'immeuble « LE FLAMANT– abonnement n° 16», modifiant l'identité du cocontractant transférant le contrat au nom du Cabinet LAMY – sis à La Grande Motte - 34280

Objet : Avenant n° 3 à la convention de fourniture d'eau brute de l'immeuble LE GRAND GALION – Abonnement n° 10 – n° 2009-10-161

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'approuver l'avenant n°3 à la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts de l'immeuble « LE GRAND GALION – abonnement n° 10», modifiant l'identité du cocontractant transférant le contrat au nom du Cabinet FABRE IMMOBILIER – sis au Grau du Roi - 30240

Objet : Avenant n° 2 à la convention de fourniture d'eau brute de l'immeuble LE GRAND LARGE – Abonnement n° 13 – n° 2009-10-162

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'approuver l'avenant n°2 à la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts de l'immeuble « LE GRAND LARGE – abonnement n° 13», modifiant l'identité du cocontractant transférant le contrat au nom du Cabinet URBANIA/UFFI – sis à La Grande Motte – 34280.

Objet : Convention de développement sportif avec l'association « Aviron Club Terre de Camargue » du Grau du Roi – n° 2009-10-163

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de conclure une convention de développement sportif, avec l'association « Aviron Club Terre de Camargue » par laquelle la Communauté de Communes s'engage à soutenir la mise en place des actions sportives et éducatives menées par l'association dont le contenu recoupe les préoccupations de la Communauté de Communes en matière de développement sportif en concordance avec le projet politique de territoire, élaboré en septembre 2008, à l'exception des financements imputables sur la section d'investissement.

La subvention intercommunale interviendra pour soutenir l'enseignement de l'aviron dans le cadre scolaire (en priorité maternelle et primaire) par une programmation de cycles d'apprentissage validés, à destination des classes des écoles du Canton, conformément aux nouvelles orientations de la Communauté de Communes. Le montant sera révisable chaque année et déterminé en fonction de la réalisation des actions projetées. La convention prend effet dès 2009 et son terme est fixé au 31 décembre 2012, l'année 2009 étant transitoire.

Objet : Convention de développement sportif avec l'association « Canoë Kayak club Terre de Camargue » du Grau du Roi – n° 2009-10-164

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de conclure une convention de développement sportif, avec l'association « Canoë Kayak Club Terre de Camargue » par laquelle la Communauté de Communes s'engage à soutenir la mise en place des actions sportives et éducatives menées par l'association dont le contenu recoupe les préoccupations de la Communauté de Communes en matière de développement sportif en concordance avec le projet politique de territoire, élaboré en septembre 2008, à l'exception des financements imputables sur la section d'investissement.

La subvention intercommunale interviendra pour soutenir l'enseignement du kayak dans le cadre scolaire (en priorité maternelle et primaire) par une programmation de cycles d'apprentissage validés, à destination des classes des écoles du Canton, conformément aux nouvelles orientations de la Communauté de Communes. Le montant sera révisable chaque année selon la réalisation des actions projetées. La convention prend effet dès 2009 et son terme est fixé au 31 décembre 2012, l'année 2009 étant transitoire.

Objet : Fourniture et livraison de matériel pour l'éclairage public – platines – n° 2009-10-165

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 07/10/2009, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'attribuer le marché à bons de commande, pour la fourniture et la livraison de matériel d'éclairage public, platines, à l'entreprise REXEL (AGEI) sise à Nîmes – 30931, pour une période initiale du 1^{er} novembre au 31 décembre 2009 puis renouvelable pour 3 périodes de un an.

Le montant total des commandes est défini comme suit :

- Pour la période initiale du marché
 - Seuil Minimum : 4 285.00 € HT
 - Seuil Maximum : 17 138.00 € HT
- Pour chaque période de reconduction
 - Seuil Minimum : 25 706.00 € HT
 - Seuil Maximum : 102 824.00 € HT

Objet : Marché public de prestation de service : collecte des déchets ménagers et assimilés, des recyclables secs et des encombrants, transfert des déchets du centre de transit du Grau du Roi et exploitation des déchetteries – n° 2009-10-166

Un marché public de prestation de service pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, des recyclables secs et des encombrants, du transfert des déchets du centre de transit du Grau du Roi et de l'exploitation des déchetteries, a été l'objet d'un appel d'offres ouvert, lancé en date du 20 août 2009 et divisé en 2 lots, à savoir :

- Lot n° 1 : Collecte des déchets ménagers et assimilés, des recyclables secs et des encombrants
- Lot n° 2 : Transfert des déchets du centre de transit du Grau du Roi vers les centres de traitement et l'exploitation des déchetteries et évacuation des déchets collectés

Suite à l'analyse des propositions, fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, réalisée par la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 21 octobre et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De déclarer le lot n° 1 infructueux et de relancer le marché selon une procédure négociée avec publicité et mise en concurrence conformément à l'article 35-I-1 du Code des Marchés Publics, sous réserve de l'accord des services Préfectoraux pour la prorogation du marché actuel jusqu'au 30 avril 2010.
- De déclarer le lot n° 2 infructueux et de relancer le marché selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, uniquement pour la tranche ferme : « évacuation des bennes du centre de transfert du Grau du Roi ».
- De maintenir l'exploitation des déchetteries (tranche conditionnelle) en régie au sein de la Communauté de Communes Terre de Camargue.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20

Le Président
Léopold ROSSO

Affiché le